



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 5 décembre 2006 — N° 67

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 55 du Règlement, M. Audet, ministre des Finances, fait une déclaration concernant la réduction d'impôt pour les couples ayant des revenus de retraite.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Audet, ministre des Finances, dépose :

L'annexe à la déclaration ministérielle.

(Dépôt n° 742-20061205)

M. Legault (Rousseau) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 215 Loi fusionnant Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre

5 décembre 2006

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 743-20061205)

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi fusionnant Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des affaires sociales et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel 2005-2006 du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation.

(Dépôt n° 744-20061205)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006 :

- Ordre des agronomes du Québec ;
(Dépôt n° 745-20061205)
- Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec ;
(Dépôt n° 746-20061205)
- Barreau du Québec ;
(Dépôt n° 747-20061205)

5 décembre 2006

- Ordre des chimistes du Québec ; (Dépôt n° 748-20061205)
- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ; (Dépôt n° 749-20061205)
- Ordre professionnel des diététistes du Québec ; (Dépôt n° 750-20061205)
- Ordre des ergothérapeutes du Québec ; (Dépôt n° 751-20061205)
- Ordre des évaluateurs agréés du Québec ; (Dépôt n° 752-20061205)
- Ordre des géologues du Québec. (Dépôt n° 753-20061205)

M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006. (Dépôt n° 754-20061205)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 58, Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi. (Dépôt n° 755-20061205)

5 décembre 2006

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 1^{er} décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail. Le rapport contient des amendements au projet de loi ;

(Dépôt n° 756-20061205)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 757-20061205)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 26 septembre 2006, adressée à M. Michel Audet, ministre des Finances du Québec, par M. James M. Flaherty, Ministre des Finances du Canada, concernant l'engagement du fédéral à verser des fonds aux provinces et territoires dont une partie dédiée à l'enseignement postsecondaire.

(Dépôt n° 758-20061205)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et Mme Caron (Terrebonne) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne, à l'occasion de la Journée internationale des bénévoles, l'engagement solidaire et le dévouement exceptionnel de milliers de femmes, d'hommes, et particulièrement de jeunes qui, par leur implication sociale, mettent en lumière l'incalculable valeur de l'action bénévole pour le mieux-être de leurs pairs et de notre société.

5 décembre 2006

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi fusionnant Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay / MAB-Mackay Rehabilitation Centre ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur le recouvrement de certaines créances ;
- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale.

5 décembre 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le principe du projet de loi n° 54, Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 54 est adopté.

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 54 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 6 décembre 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

5 décembre 2006

En conséquence, à 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 6 décembre 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET